

**AVIS DE CONVENTION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le Port autonome de Strasbourg et la Société JC DECAUX FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 8 241 669,67 €, dont le siège social est 17, rue du Soyer à 92200 Neuilly-sur-Seine (SIREN n° 622 044 501 – RCS de Nanterre) ont conclu une convention d'occupation temporaire, en date du 19 octobre 2022, portant autorisation d'implanter un panneau d'information électronique rue du Port du Rhin à Strasbourg à compter de la date de démarrage des travaux d'implantation du panneau et jusqu'au 31 décembre 2030.

La conclusion de cette convention n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mesures de publicité en application des dispositions de l'article L.2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance sur laquelle le panneau est implanté, à savoir une bande étroite entre la voirie portuaire et la piste cyclable existantes, et la spécificité de l'affectation du mobilier à implanter sur cette dépendance, à savoir la délivrance d'information d'intérêt général par la collectivité aux usagers de ladite voirie portuaire et à ses administrés.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :  
Direction de la Valorisation du Domaine  
Tél : 03.88.21.78.01  
e-mail : [accueildvd@strasbourg.port.fr](mailto:accueildvd@strasbourg.port.fr)

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.